

OFFRES COMPAGNIE 2021
Solidarité Confinement

Maj 04/2020

L'Association Adadiff Casi propose pendant la période de confinement liée au Covid 19, de mettre à disposition de façon gracieuse le moteur de recherche des spectacles pour les compagnies ou les artistes qui le souhaitent [valeur 120 € ttc].

Chaque compagnie peut y publier l'un de ses spectacles pour une durée de un an.

(sous réserve de validation par nos soins)

Si vous réalisez une vente liée à cette parution, nous vous proposons d'intégrer dans votre tarif, des frais de diffusion à hauteur de 20 % que vous pourrez nous reverser [avec facture justificative].

Vous pouvez également participer de façon libre et consciente à la vie de l'association dans le cadre d'une participation en ligne [à partir de 1 euros, mais les abonnements habituels restent possible, avec un barème de frais de diffusion différent- Cf Tableau ci-dessous]

Détail de la présentation : Présentation complète de votre spectacle réalisée par nos soins à partir de vos informations saisies dans notre formulaire en ligne [sur ce lien](#), après vous être dûment enregistré sur le site www.vivantmag.fr. Vous trouverez en page 2, quelques précisions utiles pour compléter le formulaire en ligne.

Votre spectacle pourra aussi être proposé dans le cadre de notre service de Conseil en Programmation auprès des programmeurs.

Barème des Frais de Diffusion

Montant du contrat négocié* (€ ht)	- de 750	de 751 à 1.300	de 1.301 à 2.000	de 2.001 à 3.000	de 3.001 à 4.000	+ de 4.001
<u>Frais de diffusion</u> (€ ht):						
Abonnement compagnie & Pack Partenaire**	100	150	200	300	400	500
Formule aux résultats ***	150	200	300	400	500	750
Participation non-abonné : Solidarité Confinement***	180	20%	20 %	20 %	20 %	20 %

* incluant nos frais de diffusion et les défraiements éventuels par contrat. Nos frais de diffusion sont assujettis à une Tva de 20% en sus.

** uniquement pour les contrats que nous générons directement auprès des programmeurs, dans le cadre de notre service de conseil en programmation.

*** pour l'ensemble des contrats générés par notre biais. Nous pouvons également nous occuper de la production des contrats (cession, dpae, cachets, fiche de paie,...) dans le cadre du suivi administratif que nous proposons (+ 10 % nous consulter)

Attention :

Le barème de nos frais de diffusion s'applique dès le jour d'une négociation avec un programmeur. Pour bénéficier des tarifs abonnés sur notre barème des commissions, votre date d'abonnement doit donc précéder la date de la négociation.

L'Adadiff Casi ne garantit en aucun cas que les outils qu'elle propose aux compagnies pour améliorer la visibilité de leurs spectacles aboutissent vers des contrats de cessions.

En rejoignant l'AdAdiff Casi vous intégrez un réseau ouvert, composé de compagnies indépendantes et de programmeurs participant au repérage, à la promotion et à la diffusion du spectacle vivant en régions.

Quelques précisions utiles pour compléter le formulaire : **(cela vous prendra 20 mn si vous avez les infos près de vous.)**

- > Compléter le formulaire en une seule fois, sans laisser votre page ouverte et non validée, afin de ne pas vous déconnecter et de perdre les informations.
- > Vous devez compléter tous les champs du formulaire, sinon votre enregistrement ne sera pas pris en compte.
- > Pensez à compléter le champs « Sous titre », où vous pouvez préciser en 2 ou 3 mots la particularité de votre spectacle. (sans faire de doublons avec les formes ou publics qui apparaissent ailleurs)
- > La rubrique « Tarif » doit être complétée. C'est votre tarif « normal » qui s'entend TTC ou TCC (si vous n'avez pas de TVA) , et doit comprendre notre commission de 15 %, mais s'entend hors défraiements.
- > La rubrique "commentaires complémentaires" : permet d'ajouter des infos du type : deux déambulations de 45 mn, Prévoir une installation lumière , Autonomie à 100 %, etc...
- > Dans la rubrique "Repérage" : vous pouvez indiquer des structures, institutions ou collectivités (spedidam, Drac, région, résidence de création) qui soutiennent votre spectacle ou votre travail, ou des festivals ou programmateurs importants ou non qui vous ont programmés. Merci d'y indiquer « VivantMag -Solidarité Confinement 2020 »
- > Dans la rubrique "parution", merci d'indiquer "Web 2021"
- > Vous pouvez télécharger trois visuels de votre spectacle, format jpg, qui ne doivent pas dépasser 500 k°. Merci de télécharger l'affiche du spectacle et deux visuels, l'un en format paysage, l'autre en format portrait, et de les enregistrer de la façon suivante : "nom_du-spectacle_Affiche", "nom_du_spectacle_Paysage » et « nom_du_spectacle_Portait ».
- > Dans la rubrique « vidéo », vous copiez le lien de votre extrait vidéo, hébergé sur youtube, viméo, ou autre plateforme. Le lien ne fonctionne pas s'il est intégré dans votre site internet.
- > Vous pouvez également télécharger un dossier de présentation, en format pdf, qui sera accessible en ligne. Il ne doit pas excéder 1 M°.
- > Vous recevrez un mail de confirmation après l'enregistrement de votre spectacle. Si ca n'est pas le cas, c'est qu'il ne s'est peut être pas enregistré , mais cela n'est pas immédiat (attendez une heure avant de vous y remettre ou de nous contacter)

N'hésitez pas à nous faire part de vos retours ou à nous appeler si besoin au 06 58 81 61 87 ou par mail à contact@vivantmag.fr

Informations participation libre et consciente : La participation libre et consciente est la somme que vous souhaitez ou pouvez donner pour votre abonnement dans le cadre de notre dispositif Solidarité Confinement pendant la crise du Covid19 (participation, échange de lien...)

Prenez soin de vous et faites au mieux... comme nous tous.